



CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

9.08

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 18 DECEMBRE 2012

Présidence : Olivier MARTIN

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2012
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis 134/2012 – Budget 2013 de la commune de Froideville
6. Nomination d'un suppléant à la commission des finances
7. Propositions individuelles et divers

* * * * *

Le Président ouvre la séance à 19 heures et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire. Il n'y a pas de public.

1. Appel

Présents : 48 Excusés : 5

Le Président propose d'insérer un point 4 à l'ordre du jour pour l'assermentation d'une conseillère communale. L'assemblée accepte l'ordre du jour tel que modifié.

2. Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2012

Le Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2012, approuvé par le bureau le 11 octobre 2012, ne donne lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée.

3. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

Mesdames, Messieurs,

Ci-après, les faits marquant depuis notre dernière rencontre :

Tout d'abord la sympathique réunion pour fêter nos trois députés le 2 octobre, avec les remerciements à l'organisateur et maître de cérémonie M. Pierre-Aldo Barraz. Moments conviviaux qui ont réuni une partie de la population villageoise, ses autorités législatives et exécutives, les personnes honorées ce soir-là nos trois députés : MM. Régis Courdesse, J.-F. Thuillard, J.-R. Yersin, ainsi que M. David Bonzon champion du monde junior de vélo trial ; le tout agrémenté de moments musicaux par la fanfare de Jorat - Mézières et l'Union chorale de Froideville.

Le 13 novembre votre serviteur et notre secrétaire avaient rendez-vous avec les 6 derniers suppléants du Conseil communal pour définir leur ordre d'entrée en fonction. Tout fut rapidement décidé puisque même la secrétaire n'a pas eu le temps de noter tout de suite leur décision : le premier à s'exprimer voulant être le dernier et ainsi de suite. Au terme de la récapitulation ils entreront dans l'ordre suivant :

1. Mme Valentine REY
2. M. Vincent STEINER
3. M. Olivier PITTET
4. M. Jean-Jacques STREIT
5. M. Lucien CASAROTTO
6. M. Valdo MAYOR

En espérant que les démissions se calment un peu car, comme vous le verrez tout à l'heure, nous allons avancer rapidement dans la liste.

Le 25 novembre, un bureau de vote : 2 objets peu motivants un fédéral et un cantonal :

Froideville comptait ce jour-là 1302 électeurs inscrits : 666 féminins et 636 masculins ; 344 participent aux scrutins soit le 26,4 %, (VD 26,3%, CH 27 %).

Fédéral : Loi sur les épizoties à Froideville : OUI 86 % , CH 68 %

Pour la question cantonale sur les curatelles à Froideville c'est un OUI à 93 %.

Passons à des choses un peu plus sérieuses :

Concernant le Schéma directeur nord lausannois, après la présentation qui vous a été faite lors de notre dernière réunion et l'intérêt que vous devez y apporter, je vous engage à suivre le projet sur le site internet « SDNL.CH » (tout en lettres majuscules). Il existe un lien sur le site de la commune.

Arrêtons-nous encore à la plate forme informatique du Conseil communal. C'est nouveau, il faut s'y habituer, mais je souhaite que chacun s'y mette pour alléger le travail de la photocopieuse, des secrétaires. Nous avons la chance de compter dans nos rangs des personnes chevronnées en la matière qui ne manqueront pas de nous aider à apprivoiser notre nouveau moyen de communication. D'avance merci à MM. Pierre-Aldo Barraz et Marc-Henri Schwab. Pour les questions nous y reviendrons dans les divers en fin de séance.

Page sombre pour notre commune, la démission d'un municipal et de deux conseillers :

Je vous donne lecture des lettres suivantes :

- démission de la municipalité de M. Pierre Ethenoz, datant du 9 novembre 2012, décision prise pour raison de santé avec effet immédiat.

Lui ayant téléphoné pour avoir des nouvelles, je vous informe qu'après avoir allégé son temps de travail M. P. Ethenoz va mieux et nous transmet ses meilleures salutations. Ayant avisé l'Etat de Vaud et sa Préfecture, je vous communique leur réponse : « les électeurs et électrices de Froideville sont convoqués le dimanche 3 mars 2013 pour élire un conseiller ou une conseillère Municipal(e). Les listes sont à déposer avant 21 janvier 2013 à 12h.00 au Greffe Municipal pour le premier tour ». Je vous fais part qu'il ne nous reste qu'un mois pour trouver la perle rare pour compléter l'exécutif de notre commune !

Je poursuis ma lecture de lettres de démission :

- démission du Conseil communal avec effet au 1^{er} novembre 2012, de M. J.-R. Yersin par sa lettre du 23 octobre 2012 : des circonstances familiales l'ont contraint à changer de lieu de domicile. M. Yves Nicolet, prévu pour le remplacer, se trouve ce soir en Australie. Il sera assermenté lors de notre prochaine séance.

- démission du Conseil communal de M. J.-L. Billaud par sa lettre du 8 décembre. Pour le remplacer le bureau a fait appel à Mme Valentine Rey que nous assermenterons tout à l'heure.

Prenez connaissance des dates de nos réunions en 2013 fixées par la Municipalité :

19 mars

25 juin

31 octobre (jeudi)

10 décembre

Je signale encore aux responsables de commissions que le bureau attend leur liste de présence et décompte de frais 2012 avant la fin de la semaine.

Arrivé au terme de mes communications de ce soir, il me reste à remercier toutes celles et ceux qui prennent une part active à la bonne marche des affaires du village.

Nous nous devons d'être très attentifs et à l'écoute de toute la population pour garder une vie villageoise harmonieuse surtout en cette période de forte augmentation de notre démographie. Participons et soutenons la vie locale de nos sociétés et groupements. C'est par eux que le tissu social pourra encore se développer.

Je vous souhaite à tous, mais aussi à tous les « cacatchoux » d'heureuses fêtes de fin d'année et beaucoup de bonheur, de motivation, d'enthousiasme et de santé tout au long de 2013. J'en ai terminé avec mes communications, suscitent-elles des questions ou des remarques :

M. P. Lancoud, ayant été sollicité pour remplacer M. P. Ethenoz à la Municipalité tient à donner la réponse suivante : « Après mûres réflexions, je ne serai pas candidat pour l'élection complémentaire à la Municipalité de Froideville ». Il souhaite que d'autres membres du Conseil se mobilisent et remercie de la confiance qui lui a été témoignée.

Le Président remercie tout en exprimant son regret et signale que nous n'avons encore pas de candidat municipal. Il demande que chacun y réfléchisse et espère en trouver un en tous cas.

4. Assermentation d'une conseillère communale (Mme. V. Rey)

Afin de remplacer M. Jean-Luc Billaud démissionnaire, le Président procède à l'assermentation de Madame Valentine Rey, portant à 49 le nombre de membres présents à l'assemblée de ce soir.

5. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Michel Pittet, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

Elles suscitent les réactions suivantes :

M. A. Marti, concernant le retard accusé pour la construction du nouveau collège, demande si la Municipalité a prévu dans ses contrats des pénalités de retard pour les inconvénients qui arrivent maintenant.

M. J.-F. Thuillard déclare qu'il n'y en a pas car le mandataire est un architecte et les entreprises sont soumises aux conditions des marchés publics. Pour obtenir des pénalités, il aurait fallu travailler avec une entreprise générale.

M. A. Blaser a remarqué que le chantier du collège est éclairé la nuit et demande si une équipe y travaille.

M. J.-F. Thuillard explique qu'en attendant que le bâtiment soit fermé et sécurisé (prévu pour la fin de la semaine), trois néons restent allumés pour dissuader des visiteurs la nuit.

6. Préavis No 134/2012 - Budget 2013 de la commune de Froideville

M. M. Pittet, en préambule, apporte quelques explications suite à une remarque que lui a envoyée M. André Miéville au sujet de la base de calcul des recettes fiscales. Le texte détaillé est porté en annexe du présent procès-verbal. Au terme de son exposé M. M. Pittet propose toutefois de ne pas modifier le préavis.

M. St. Thuillard s'étonne que, pour l'établissement d'un budget, on tienne compte d'un montant par nombre d'habitants et non par contribuables.

M. M. Pittet explique que c'est pour faciliter le calcul visant à produire un chiffre comparatif d'évaluation.

M. A. Marti demande s'il s'agit d'une pratique courante.

M. M. Pittet déclare que d'année en année toutes les prévisions de rentrées fiscales se sont calculées de cette façon par la Municipalité. Il est important de continuer cette pratique pour avoir un point de comparaison.

M. P. Lancoud comprend les réflexions formulées mais demande de relativiser l'erreur possible de 1,3 % admissible dans l'établissement d'un budget.

Par la voix de **M. Ph. Weibel**, la commission des finances fait part de son rapport après avoir précisé qu'il se base sur le préavis 134/2012 et ne tienne pas compte des nouvelles considérations apportées par M. Le Syndic. Marquant les différents points stratégiques comme l'introduction du nouveau règlement sur la gestion des déchets, le maintien du taux d'imposition, le plan des investissements, la nécessité du remplacement d'un tracteur, elle prend acte que le budget 2013 se solde par un excédent des charges de fr. 394'223 (4,7% du total des charges ou 6.86 points d'impôt). Concluant que la Municipalité présente un budget raisonnable vu les incertitudes qui planent tant sur les recettes que sur les charges, la commission propose à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté.

Le Président remercie. Il ouvre le débat, proposant de parcourir le budget page par page. Il attend les réactions des membres du Conseil.

M. A. Marti, p. 3 au sujet de la croissance démographique prévue, se demande si l'on pourrait chercher un point d'équilibre qui permettrait de stabiliser l'augmentation des points d'impôt.

M. M. Pittet tente une réponse en ce qui concerne les charges de notre commune, et propose, selon la vision de la Municipalité, une possibilité à deux temps. Il expose qu'actuellement nous sommes pénalisés par l'arrivée de jeunes ménages endettés par l'achat de leur nouvel habitat avec des enfants en âge de scolarité qui ont nécessité des infrastructures, mais que, dans le futur, lorsque nous aurons absorbé les charges inhérentes, et atteint le nombre limite de 2'200 habitants programmé, nous pourrions espérer compter sur de meilleurs contribuables et équilibrer nos comptes.

M. A. Miéville, p.16 et 18 rubrique 190.315 « informatique entretien et maintenance », trouve les mêmes sommes que dans le budget 2012 et demande si nous aurons la même charge de maintenance en 2013.

M. M. Pittet tente de répondre car l'informatique était le domaine de M. P. Ethenoz qui avait prévu dans les coûts de l'informatique 2013 d'équiper le Conseil communal. D'autre part une étude devait se faire pour doter chaque Municipal d'un équipement informatique lui permettant de consulter des informations où qu'il soit. Ce projet va être remis à plus tard étant donné les circonstances.

M. M.-H. Schwab, donne un complément d'information et explique que pour permettre l'accès internet aux Conseillers, une installation spécifique de la salle va être nécessaire. Il n'en connaît pas le coût.

M. D. Freymond, toujours à la même rubrique 190.315, est surpris que l'hébergement soit facturé selon le nombre d'habitants.

M. M. Pittet explique que c'est une option que M. P. Ethenoz avait prise lors de contrat passé avec la Maison Info Service.

M. P.-A. Barraz déclare que la commission de gestion avait posé la question à M. P. Ethenoz qui avait répondu dans ce sens. C'est une méthode de calcul qu'emploient beaucoup de communes et l'explication avait convaincu la commission lors du rapport de gestion.

M. A. Miéville, p.24, rubrique 350.301.1, « traitements, conciergerie, bâtiments », s'étonne de la forte diminution des coûts pour 2013. Il retrouve en p. 37 cette diminution au chapitre des écoles.

M. J.-F. Thuillard explique : cette rubrique 350.301.1 ne concerne plus que la conciergerie de la grande salle.

M. M. Pittet apporte une précision : sur les anciens budgets, le salaire du concierge de l'école était pris dans l'ensemble des bâtiments communaux. Actuellement nous avons deux postes : bâtiments scolaires et autres bâtiments.

M. A. Blaser, p. 26, rubrique 320.351 lit : « augmentation des heures concernant la police forestière » et s'en étonne.

M. J.-F. Thuillard explique que la police forestière incombe au garde forestier. C'est l'Etat qui finance cette tâche. La somme allouée pour ce poste a augmenté car nous avons un triage périurbain.

M. D. Freymond, p. 30, rubrique 450.301.2 « traitement, déchetterie », constate avec surprise que le poste est en diminution alors que le nombre d'heures d'ouverture de la nouvelle déchetterie a augmenté.

M. M. Girod ce chiffre représente l'engagement à la déchetterie de M. Métrailler. Autrefois nous avions deux lieux de dépôts des ordures.

M. M. Pittet donne un complément d'information à savoir qu'il y a une différence de travaux généraux entre la nouvelle déchetterie et nos anciens sites où les employés communaux intervenaient très souvent et que nous avons fait une économie au niveau de la main d'œuvre en ayant un équipement au top. Il rappelle qu'il s'agit du budget et qu'il faudra attendre la fin de l'année pour voir si les chiffres se confirment ou pas.

M. A. Marti, p. 31, rubrique 460.381 « Attribution à la réserve, épuration » voit dans les explications de la p. 33 que nous devons attribuer chaque année fr. 200'000,- à la réserve et s'étonne du montant prévu de fr. 186'025,-.

M. J.-M. Keller explique que cette réserve est un fond de roulement pour entretenir nos réseaux d'égouts et d'épuration. Elle se calcule théoriquement sur la base de la valeur estimée de notre réseau (16 millions) qui doit être renouvelé sur 80 ans. Elle représente pour une année fr. 200'000,-. Le chiffre indiqué sur le budget (fr. 186'025,-) a été calculé sur la base de l'augmentation de la taxe que le Conseil a accepté il y a une année.

M. M. Pittet désire apporter un complément d'information par rapport à la constitution de cette réserve de fr. 200'000,- qu'il faudra consacrer chaque année pour le maintien de notre réseau en l'état, pour l'amortir et pour payer le financement et payer les travaux. En constituant cette réserve nous n'aurons plus besoin de porter ces frais sur le compte général de l'exploitation qui se trouve être fortement grevé. L'équilibre du budget du réseau d'égout et d'épuration peut avoir une forte influence sur la fiscalité générale et sur le futur taux à appliquer en la matière car nos budgets globaux ne seront plus chargés de ces coûts du réseau d'égout et d'épuration.

M. D. Glur, p. 35, rubrique 510.352.2, « participations, coûts des élèves, parascolaire », aimerait connaître le coût d'un élève.

M. J.-F. Thuillard répond que sur les 900 élèves des établissements scolaires, 150 sont inscrits au parascolaire (env. 1/6). A Froideville 60 – 70 enfants inscrits en plusieurs moments. Une répartition a été faite par village et par utilisateur. Le prix horaire se situe entre fr. 4,50 et fr. 8,50 en fonction du revenu des parents.

M. M.-H. Schwab, p. 35, rubrique 510'423 « locations toitures des bâtiments scolaires », aimerait savoir comment le montant de revenu de fr.4'700,- est déterminé.

M. J.-F. Thuillard renseigne : c'est un montant fixe qui a été convenu pendant 25 ans lors de l'investissement offert par la Romande Energie.

M. A. Blaser, p 37, rubrique 510.312.2 « chauffage, gaz et plaquettes de bois », voit une augmentation des charges de fr. 18'000,- due à la mise en fonction du nouveau bâtiment scolaire.

Il rappelle que le Conseil avait voté le crédit de construction d'un réseau de chauffage à distance CAD (préavis 128/2012) qui prévoyait au chapitre divers et imprévus une somme de fr.56'000,-. Il demande ce qu'est devenue cette somme.

M. J.-F. Thuillard précise que le préavis ne concernait que l'installation du chauffage à distance. Le poste du budget représente les plaquettes forestières qui vont être utilisées en 2013. C'est une écriture interne car c'est du bois de notre propre commune.

M. P.-A. Barraz, p. 58, dans le tableau des investissements 2013 lit « Etude introduction chauffage à distance ACOF » et demande si les fr. 30'000,- prévus ne concernent que l'étude ou couvrent-ils également l'installation.

M. M. Girod, suite à la démission de M. P. Ethenoz, a hérité d'un nouveau dossier : l'église. Il est prévu de la relier au chauffage à distance. Le chiffre porté au budget résulte d'une première estimation.

M. M. Pittet explique que M. P. Ethenoz, après les discussions avec le comité de l'ACOF pour l'éventuelle transmission de l'église à la commune, avait prévu de changer le chauffage. Le bâtiment ayant souffert depuis sa construction, il voulait entreprendre une étude globale incluant le système de chauffage et toute l'isolation du bâtiment. Pour ce faire, il avait contacté un architecte qui a établi un devis de ce montant-là. Il s'agit du plan d'investissement, annexé au budget.

M. J.-F. Thuillard précise que toute étude sera proposée dans un préavis.

Le Président reconnaît qu'il a été trop vite et que cette dernière page du préavis aurait dû être abordée après la votation du budget. Il répète que le tableau des dépenses d'investissements est une projection dans l'avenir et que le Conseil n'a pas à en débattre ce soir. Il précise que le budget s'arrête à la p. 56 et ouvre une discussion générale.

M. A. Marti, p. 40 – 42, rubrique 610.351, réforme policière, a une question concernant la facture liée au service de police : « par rapport à ce qui est porté au budget et par rapport à ce qui nous attend en 2014, faut-il s'attendre à une augmentation de cette facture ? »

M. J.-M. Keller tente une explication : les chiffres nous ont été donnés par le Canton. Il est très difficile d'en prévoir l'évolution. Toutes les communes sont dans le flou au sujet de cette facture.

M. P. Lancoud a une remarque générale : nous ne sommes pas les seuls à constater que nous nous retrouvons avec les mains liées par rapport aux charges cantonales : nous recevons, tardivement, des factures difficilement prévisibles (police) ou au-delà de nos prévisions de dépenses (facture sociale) pourcentage important de notre budget qui ne dépend pas de nous. Il aimerait encourager la Municipalité et les députés de la commune à manifester notre mauvaise humeur.

Certaines communes comme la commission des finances de Payerne est intervenue et nous a envoyé copie de lettre dont le ton était : « Y en a marre - On n'accepte plus ce mode de faire – Il faut que le Canton commence à se discipliner lui-même avant de nous donner des ordres ». Il encourage nos autorités à être sensibles à ce point-là pour que l'on puisse avancer et faire en sorte que le Canton planifie mieux ses travaux. Exemple : « nous devons fixer le taux d'imposition avant que le budget soit établi ».

M. S. Burnier, p. 5, constate que l'augmentation de la masse salariale pour l'ensemble du personnel communal de 2 % avait déjà été la même l'an passé. Il demande s'il agit d'une systématique étant donné que cette année l'indice des prix à la consommation pour l'année prochaine semble être une valeur négative.

M. M. Pittet explique que l'enveloppe générale prévue au budget n'est pas forcément dépensée systématiquement. Le taux d'augmentation de la masse salariale de cette année n'est pas encore fixé, en attente de la position du Canton. Il s'agit d'une part de donner satisfaction aux collaborateurs pour qu'ils restent motivés et d'autre part de respecter et économiser ce qui peut l'être.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt le débat et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas souhaité. C'est à main levée et à une forte majorité que le préavis municipal No 134/2012 est accepté tel que présenté. Il y a un avis contraire et deux abstentions.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide d'adopter le budget ordinaire pour l'année 2013 comprenant :

• aux charges	fr. 9'029'831.-
• aux revenus	<u>fr. 8'635'608.-</u>
• soit un excédent de charges de	<u>fr. 394'223.-</u>

7. Nomination d'un suppléant à la commission des finances

Le Président rappelle que **M. J.-R. Yersin** démissionnaire faisait partie de la commission des finances. Il sera remplacé par **M. P. Lehmann** premier suppléant. **M. F. Nanchen** devient premier suppléant de la commission des finances.

Le Président attend des candidats pour un deuxième suppléant.

Il n'y a pas de proposition. **Le Président** clôt la discussion et propose de remettre cette nomination à l'ordre du jour de la prochaine séance en laissant aux Conseillers l'hiver pour réfléchir. Le Président de la commission des finances accueille cette solution avec un haussement d'épaules.

8. Propositions individuelles et divers

M. M.-H. Schwab de la commission d'informatique, à l'occasion de la mise en route de la nouvelle plate-forme internet mise à disposition des conseillers, propose un temps d'information dès 19h.00 le jour du prochain Conseil pour ceux qui auraient des difficultés.

Le Président effectue un sondage et recueille les noms des membres qui ont eu des difficultés. Contact sera pris avec Info Service et suite sera donnée.

M. S. Burnier souhaite recevoir sur la plate-forme informatique des documents world ou excel générés en fichier pdf car pour le budget il a reçu un pdf d'un scan des pages qui est moins rationnel et difficilement exploitable.

M. P.-A. Barraz explique que le budget a été établi par M. P. Ethenoz sur fichiers world et excel et que le greffe n'a pas pu obtenir de sa part l'original des fichiers. C'est la raison pour laquelle nous avons procédé au scanage par page pour la transmission du budget. Il faudra remédier à ce problème dans le serveur de la commune.

M. M.-H. Schwab est conscient qu'une adaptation doit se faire afin que les documents produits sur informatique soient convenables.

M. St. Thuillard a été bombardé d'e-mail lors de la mise en route de la plate-forme.

M. M.-H. Schwab informe que chaque fois qu'un nouveau document est introduit sur le site, chaque Conseiller en reçoit l'information.

Le Président annonce que, selon le règlement, la convocation et l'ordre du jour parviendra par courrier postal dans le temps imparti et propose que les documents arrivent sur informatique les jours suivants. Il met en circulation une liste sur laquelle chaque conseiller est prié de faire savoir s'il désire recevoir ou pas les documents papier. Il demande également une discipline quant la mise à jour des adresses e-mail et no de téléphones.

M. Ph. Tacconi a été commissaire pour le préavis 123/2012 « Crédit d'étude concernant l'aménagement du centre du village » il se renseigne au sujet de l'avenir du bâtiment de la laiterie qui pourrait être un point intéressant à acheter par la commune.

M. J.-L. Stadler est président de la société de laiterie et informe : les membres ont été convoqués en assemblée extraordinaire en début novembre 2012. La majorité des sociétaires a décidé d'inclure la parcelle où est situé le bâtiment dans l'étude du centre du village. Pour l'instant, il n'est pas question de vendre le local de coulage qui est toujours affecté à son utilisation première. La Société de laiterie entretient un excellent contact avec la Municipalité. Le Conseil sera tenu au courant de toutes évolutions de la situation.

M. M.-H. Schwab, à propos d'économie d'énergie, suggère l'extinction de l'éclairage public dans le village à certaines heures de la nuit.

M. J.-M. Keller va entamer une étude au sujet de notre éclairage public qui aura pour but une rationalisation et une économie d'énergie tout en étant attentif au fait que l'extinction complète de notre éclairage public à certaines heures de la nuit n'est pas souhaitée.

M. St. Zoëll est un adepte des nocturnes de la déchetterie éclairée au led et demande un meilleur éclairage à certains endroits où l'obscurité devient pénible.

M. M. Girod déclare que notre nouvelle déchetterie est en phase d'essai. Une liste des points d'amélioration est en cours d'élaboration. Elle nous permettra de rendre ce lieu plus accessible.

M. A. Blaser, au sujet de l'évacuation des déchets, a été surpris de recevoir un questionnaire concernant son activité d'agriculteur. M. M. Girod avait répondu à cette question lors du dernier Conseil. Il lui suffirait de payer la taxe forfaitaire entreprise pour avoir la possibilité de livrer les différents éléments produits à la déchetterie. Il demande s'il devra payer d'avantage que fr. 200,- pour l'évacuation des déchets de la ferme.

M. M. Girod remercie de laisser à la Municipalité un temps d'étude durant 2013 pour convenir d'une tarification pour les entreprises en fonction de divers paramètres. Deux variantes se profilent : - un arrangement avec la Municipalité avec taxes supplémentaires pour les entreprises produisant beaucoup de déchets ou – obtenir un contrat avec une entreprise privée ad hoc.

M. A. Blaser demeure inquiet quand à la distinction qui sera faite entre micro et macro entreprise en matière de déchets produits.

M. M.-H. Schwab est enthousiaste et remercie la Municipalité qui a mis au service de la population la possibilité d'accueillir sereinement cette échéance du 1^{er} janvier pour l'évacuation de nos déchets. Il est reconnaissant de la brochure d'information claire et précise qui a été envoyée à chaque ménage.

Mme J. Schürch signale que le cheminement d'accès aux différents bâtiments d'école et au parking est mal éclairé ce qui est dangereux durant l'hiver.

M. J.-M. Keller a fait le nécessaire afin de remédier à la panne d'éclairage à cet endroit.

M. A. Miéville trahit un secret de délit d'initié et souhaite avec un jour d'avance un heureux anniversaire à notre président qui va passer un cap difficile la nuit prochaine.

M. M.-H. Schwab a entendu dire qu'un satellite Denner viendrait s'installer au village. Il est surpris car nous avons une épicerie qui donne satisfaction et demande dans quelles mesures nous pouvons nous opposer à l'arrivée de certains commerces dans notre village.

M. M. Pittet répond que lors de la mise à l'enquête il s'est clairement profilé un satellite Denner. La Municipalité a immédiatement pris contact avec l'épicier du village qui ne s'est pas montré intéressé. Il précise que les autorités du village n'ont pas le pouvoir d'interdire à un commerçant de s'établir pour autant que son magasin respecte les normes et contraintes cantonales. Il rappelle qu'autrefois il y avait deux épiceries à Froideville pour moins d'habitants qu'aujourd'hui.

M. M.-H. Schwab craint l'arrivée d'un Mac Donald et a des doutes quant à la réalisation d'un centre de village selon son optique.

M. M. Pittet indique que pour refuser l'installation d'un commerce il y a la possibilité de faire opposition au moment de la mise à l'enquête. Au final c'est la justice qui tranche. En ce qui concerne l'étude du centre du village, il rappelle que la commune cherche à rentabiliser ses propriétés. Elles ne peuvent pas rester à l'état de vétusté actuelle. La commune aimerait imposer aux éventuels promoteurs intéressés le gabarit, l'esthétique que l'on souhaite lui donner.

M. V. Rey demande s'il est encore possible de mener une opposition à l'introduction d'un commerce Denner.

M. M. Pittet déclare que la mise à l'enquête est terminée, c'est trop tard.

M. P. Lehmann a reçu sa facture pour les eaux usées et demande s'il pourrait obtenir plus de détails relatifs à cette facturation.

M. J.-M. Keller suggère de demander les détails au boursier communal qui a tous les éléments. Il va faire le nécessaire pour que plus d'indications figurent sur les futurs décomptes.

Il n'y a pas d'autres interventions, **le Président** lève la séance 21h.00 en invitant chacun à l'apéritif puis au souper de fin d'année.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président



Olivier Martin

La Secrétaire



Antoinette Mathey

Annexes mentionnées

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 16 janvier 2013